

Informatique de l'éducation nationale

SIRHEN : chronique d'un échouage annoncé ...

Pour mémoire, SIRHEN (Système d'Information des Ressources Humaines de l'Éducation Nationale) devait se substituer à tous les anciens systèmes d'information et fusionner toutes les anciennes bases de données qui permettaient la gestion des quelques 1,1 millions d'agents du ministère.

« Externalisation de la conception », c'était la solution miracle vendue pour tout projet informatique qui se voulait « dans le coup », supprimant au passage des postes d'informaticiens en interne. On balayait d'un revers de main les années d'expérience et de mise en œuvre d'un système informatique de gestion de ressources humaines aussi complexe que gigantesque, qui certes avait besoin d'être modernisé, mais qui fonctionnait !

Malgré de nombreux audits, différentes recommandations et un référé de la cour des comptes en décembre 2016, malgré une tentative de refondation et le recrutement de 60 personnes dédiées dans une mouvance de ré-internalisation, malgré les cris d'alertes incessants lancés par le SNPTES et par les personnels en charge des payes, et notamment de nos collègues informaticiens, malgré de nombreuses sociétés externes coûteuses incapables de fournir des solutions viables, le ministère s'est englué d'année en année dans ce projet famélique pour lequel les bonnes décisions n'ont visiblement pas su être prises.

Le SNPTES ne peut aujourd'hui que constater qu'il avait raison, depuis le début, de dénoncer la conduite calamiteuse de ce projet, et son coût astronomique, qui ne cessait de s'alourdir d'échec en échec, jusqu'à en demander son arrêt pur et simple, et qui fut finalement décidé par le ministre de l'éducation nationale en juillet 2018. Ce projet a continué à représenter une dépense conséquente, pour la maintenance d'une population minimale de 1800 agents transférés dans SIRHEN depuis 2014.

D'après le dernier rapport très sévère de la cour des comptes sur SIRHEN, entre 2007 et 2018 les dépenses externalisées pour sa réalisation représentent près de 263 M€, soit 71 % des dépenses totales. Alors que le Ministère s'était engagé à réinternaliser les compétences lors de la refondation, le rythme des dépenses annuelles externalisées s'est encore accéléré : de 35 M€ par an depuis 2012, elles ont atteint 38,3 M€ en 2016 et 44,8 M€ en 2017.

Un bilan catastrophique !

Le Ministère de l'éducation nationale a réussi l'exploit de dépenser plus de 400 M€ pour un programme qui réalise à ce jour la gestion RH de 18000 de ses agents sur plus d'un million !

Les anciens systèmes continuent de faire le reste, pour une dépense de 8 M€ lié à leur sécurisation, étant donnée leur obsolescence.

Qui rendra des comptes ?

Pour la suite, quelle option ? Un arrêt définitif de SIRHEN et le redéploiement des 18 000 effectifs gérés sur d'autres applications, option proposée par la Direction interministérielle du numérique ? Ou bien la préservation de SIRHEN pour continuer d'y gérer les personnels déjà intégrés, option préférée par le ministère ?

Quelle que soit la solution retenue à court terme, le projet est voué à disparaître à plus long terme.

SIRHEN et ses 400 M€ pour rien finiront engloutis dans les abysses de l'inconséquence de certains décideurs au détriment du service public !

Il est question maintenant de recourir à un logiciel interministériel de gestion RH (RenoIRH), qui nécessitera des développements spécifiques pour l'éducation nationale, pour quels coûts ? Les premières vagues d'intégration seraient celles des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATSS), soit 100 000 agents, la gestion du gros des troupes, constitué des personnels enseignants, continuant à être assurée pendant quelques années encore par des systèmes informatiques obsolètes.

Plus jamais ça !

Le SNPTES continue de suivre l'évolution de ce dossier et de jouer son rôle de lanceur d'alerte, notamment sur le plan de l'investissement nécessaire à la modernisation des SIRH, mais aussi dans le cadre plus large de l'informatique du Ministère de l'éducation nationale.

Anciens communiqués sur ce sujet :

<http://snptes.fr/Le-SNPTES-rencontre-le-Directeur-1297.html>

<http://snptes.fr/Informatique-de-l-education-1161.html>

<http://snptes.fr/Le-SNPTES-rencontre-le-directeur.html>

<http://snptes.fr/Tempete-annoncee-entre-la-Cour-des.html>

<http://snptes.fr/Haro-sur-l-informatique-de-l-Etat.html>

<http://snptes.fr/Le-SNPTES-recu-longuement-par-le.html>

<http://snptes.fr/Plus-un-sou-pour-l-Operateur.html>

<http://snptes.fr/Sacrifice-des-personnels.html>

<http://snptes.fr/Le-SNPTES-en-audience-avec-la.html>

<http://snptes.fr/Informatique-de-l-Education.html>

Choisy-le-Roi, le 28 février 2020